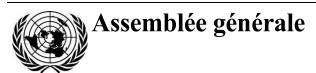
Nations Unies A/74/737/Add.12



Distr. générale 30 avril 2020 Français

Original: anglais

Soixante-quatorzième session Point 153 de l'ordre du jour Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

> Mission des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo: exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	Dollars ÉU.
Ressources approuvées pour $2018/19^a$	1 194 619 500
Dépenses de 2018/19	1 194 557 200
Solde inutilisé de 2018/19	62 300
Crédit ouvert pour 2019/20 ^b	1 012 252 800
Montant estimatif des dépenses de 2019/20°	1 012 252 800
Montant estimatif du solde inutilisé de 2019/20	0
Projet de budget du Secrétaire général pour 2020/21	1 087 769 600
Ajustement recommandé par le Comité consultatif pour 2020/21	(4 231 000)
Recommandation du Comité consultatif pour 2020/21	1 083 538 600

^a Tient compte des ressources approuvées d'un montant brut de 1 114 619 500 dollars (montant net : 1 087 422 500 dollars) et des engagements autorisés d'un montant brut de 80 000 000 dollars pour l'appui de la Mission au processus électoral jusqu'au 30 juin 2019 (voir A/74/617 par. 4 à 8).

^c Au 29 février 2020. Ne comprend pas les dépenses de 36 437 600 dollars qu'il est prévu d'engager afin de financer les dépenses supplémentaires relatives au déploiement des effectifs militaires et à la couverture des dépenses opérationnelles connexes, approuvées par le Comité consultatif au titre de l'autorisation d'engagements de dépenses.





^b Ne comprend pas les ressources d'un montant maximum de 36 437 600 dollars approuvées au titre de l'autorisation d'engagement de dépenses.

I. Introduction

1. Aux fins de son examen du financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 27 avril 2020. On trouvera dans le rapport du Comité consultatif sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/74/737) les observations et recommandations qu'il a faites, et celles qui portent sur les constatations et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 dans son rapport correspondant (A/74/806).

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

- Par sa résolution 72/293, l'Assemblée générale a approuvé les prévisions de dépenses d'un montant brut de 1 194 619 500 dollars (montant net : 1 166 723 700 dollars) pour l'exercice allant du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019, dont un montant brut de 1 114 619 500 dollars (montant net: 1 087 422 500 dollars) aux fins du fonctionnement de la MONUSCO et a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant brut de 80 000 000 dollars pour l'appui de la Mission au processus électoral (voir A/74/617, par. 1 à 8). Le montant total brut des dépenses de l'exercice s'est élevé à 1 194 557 200 dollars (montant net : 1 163 498 700 dollars), soit un taux d'exécution du budget de 100,0 %. Le solde inutilisé 62 300 dollars, qui représente en chiffres bruts 0,0 % du crédit ouvert, résulte de l'effet combiné de dépenses supérieures aux prévisions au titre des militaires et du personnel de police (25 919 300 dollars, soit 4,8 %) et du personnel civil (28 639 700, soit 10,8 %), et de dépenses moins élevées que prévu au titre des dépenses opérationnelles (54 621 300 dollars, soit 13,9 %). Les écarts sont analysés en détail à la section IV du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 (A/74/617).
- On trouve un récapitulatif des réaffectations de ressources entre catégories de dépenses aux paragraphes 73 et 74 du rapport sur l'exécution du budget. Il est indiqué qu'un montant total de 54 564 700 a été réaffecté de la catégorie III (Dépenses opérationnelles) à la catégorie I (Militaires et personnel de police, 25 925 000 dollars) et à la catégorie II (Personnel civil, 28 639 700 dollars). L'augmentation des dépenses au titre des militaires et personnel de police est liée au relèvement du taux mensuel de remboursement du coût des contingents et des unités de police constituées, aux dépenses supérieures aux prévisions au titre du matériel appartenant aux contingents et du fret correspondant, ainsi qu'au paiement des sommes dues au titre du remboursement du coût des contingents pour l'exercice 2017/2018. Pour le personnel civil, les dépenses supplémentaires liées aux faits que le taux de vacance moyen a été plus bas que prévu pour le personnel recruté sur les plans international et national, que les dépenses communes du personnel ont dépassé les prévisions pour le personnel recruté sur les plans international et national, que le montant moyen des traitements et des contributions du personnel recruté sur le plan national a été supérieur aux prévisions, et que les agents électoraux ont été mobilisés plus longtemps que prévu. Il est en outre indiqué que la réaffectation des ressources de la catégorie III (Dépenses opérationnelles) a été rendue possible en mobilisant moins d'avions et en effectuant

moins d'heures de vol que prévu à l'appui des élections, et en en reportant l'achat de matériel et de fournitures.

III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

- 4. En ce qui concerne les dépenses effectives et les dépenses prévues pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, le Comité consultatif a été informé qu'au 29 février 2020, les dépenses s'élevaient à 846 985 700 dollars (montant brut), et qu'à la fin de l'exercice, la Mission prévoyait d'utiliser le montant total des crédits approuvés, soit 1 012 252 800 dollars.
- 5. Dans une lettre datée du 17 mars 2020 adressée par le Contrôleur à la Présidence du Comité consultatif, le Secrétaire général a demandé au Comité de l'autoriser à engager des dépenses d'un montant ne dépassant pas 36 437 600 dollars pour les besoins supplémentaires relatives au déploiement des effectifs militaires et policiers (24,0 millions de dollars) et aux dépenses opérationnelles connexes (12,4 millions de dollars) en 2019/20. Il était indiqué dans la lettre du Contrôleur que le Conseil de sécurité, dans sa résolution 2502 (2019) du 19 décembre 2019, avait décidé de proroger le mandat de la MONUSCO jusqu'au 20 décembre 2020, et également décidé que la MONUSCO maintiendrait un effectif maximum autorisé de 14 000 militaires, 660 observateurs militaires et officiers d'état-major et 591 policiers et 1 050 membres supplémentaires d'unités de police constituées. Le Conseil de sécurité avait en outre décidé que la Mission devrait, sur la base des informations recueillies et analysées, mener des offensives ciblées et énergiques en vue de neutraliser les groupes armés par l'intermédiaire d'une Brigade d'intervention de la force élargie. Le Contrôleur a par ailleurs indiqué que trois bataillons avaient été maintenus, et que le déploiement à court terme de contingents dans les zones où pourraient apparaître des menaces majeures contre les civils avait été renforcé. En application de la section VI de la résolution 64/269 de l'Assemblée générale et conformément à l'article 4.6 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, le Comité consultatif a fait sienne la demande d'autorisation d'engager des dépenses d'un montant maximum de 36 437 600 dollars pour financer les dépenses supplémentaires liées au déploiement des effectifs militaires et de police et aux dépenses opérationnelles connexes au cours de l'exercice 2019/20.
- 6. Le Comité consultatif a été informé que toutes les demandes de remboursement des dépenses afférentes aux contingents présentées jusqu'en juillet 2019 avaient donné lieu à un règlement, le montant restant dû s'établissant à 12 929 900 dollars au 31 décembre 2019. Les demandes relatives au matériel appartenant aux contingents avaient été certifiées jusqu'à septembre 2019 et réglées jusqu'à juin 2019, le montant restant dû s'établissant à 85 383 200 dollars au 31 décembre 2019. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, au 25 février 2020, 242 demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 7 218 300 dollars depuis la création de la Mission, le montant des engagements non réglés se chiffrait à 294 200 dollars et 33 demandes étaient en instance de règlement. Le Comité consultatif compte que les demandes en instances seront réglées dans les meilleurs délais.

20-06255 3/11

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021

A. Mandat et résultats prévus

- 7. Le mandat de la Mission a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1925 (2010) et prorogé dernièrement jusqu'au 20 décembre 2020 dans sa résolution 2502 (2019). On trouvera aux paragraphes 10 à 40 du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget de la Mission pour l'exercice 2020/21 (A/74/738) des informations détaillées sur les hypothèses de planification.
- 8. Dans le projet de budget, il est indiqué qu'en application de la résolution 2502 (2019) du Conseil de sécurité, la MONUSCO engagera avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo un dialogue global sur les progrès accomplis dans le cadre du programme de réformes politiques et en matière de sécurité aux fins de l'élaboration d'une stratégie commune et de la définition d'une série d'indicateurs en vue de mieux appuyer les priorités du Gouvernement et de diriger la phase de transition. Grâce à l'élaboration d'activités communes au titre des programmes, la Mission visera à mieux intégrer son action et celles des organismes, fonds et programmes des Nations Unies dans ses grands domaines d'intervention, l'idée étant de préparer la transition vers l'après-maintien de la paix. La MONUSCO collaborera également avec le Gouvernement en vue de cerner des priorités communes en matière de consolidation de la paix, de définir des indicateurs sur lesquels fonder sa stratégie de retrait et d'arrêter avec lui un plan d'étapes pour la transition assorti d'une stratégie commune de mobilisation de ressources (ibid., par. 17 et 53).
- Dans le projet de budget, il est également indiqué qu'à la suite de l'escalade des actes d'hostilités et des attaques visant les civils, la MONUSCO et les équipes d'intervention contre l'Ebola dans les territoires de Beni et Mambasa, l'ancien commandant de la Force, le général de corps d'armée Carlos Alberto dos Santos Cruz, a établi en décembre 2019 le rapport sur les conclusions tirées de son évaluation indépendante des activités de protection des civils et de neutralisation des groupes armés menées dans ces zones. Les principales recommandations et propositions de cette évaluation étaient, entre autres, les suivantes : a) la Mission devra disposer d'une brigade d'intervention de la force élargie à l'efficacité renforcée, et déployer des unités supplémentaires suffisamment formées, capables et équipées pour conduite des opérations fondées sur le renseignement ; b) la Mission devra renforcer ses capacités de renseignement pour être en mesure de procéder auxdites opérations et permettre à sa direction de disposer d'évaluations plus poussées sur les questions intéressant la protection des civils, notamment par la mise en place d'une unité d'analyse des menaces par géolocalisation dans le cadre de la collecte de renseignement ; c) pour appuyer les opérations militaires dans la zone de responsabilité de Beni, la Mission devra en outre disposer d'installations médicales adaptées à toutes interventions chirurgicales nécessaires dans le cadre d'évacuations des blessés non traités et de blessés traités mais exigeant des soins complémentaires primaires et secondaires (ibid., para. 13).

B. Ressources nécessaires

Ressources financières

(En milliers de dollars des Etats-Unis of United States dollars)

Catégorie de dépenses	Dépenses de 2018/19	Montant alloué pour 2019/20	Dépenses — prévues pour 2020/21	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	560 957,6	509 091,1	526 707,1	17 616,0	3, 5
Personnel civil	294 984,5	219 331,2	259 695,1	40 363,9	18,4
Dépenses opérationnelles	338 615,1	283 830,5	301 367,4	17 536,9	6,2
Montant brut	1 194 557,2	1 012 252,8	1 087 769,6	75 516,8	7,5
Recettes provenant des contributions du personnel	31 058,5	22 651,2	26 531,2	3 880,0	17,1
Montant net	1 163 498,7	989 601,6	1 061 238,4	71 636,8	7,2
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	_	_	_	_	_
Total	1 194 557,2	1 012 252,8	1 087 769,6	75 516,8	7,5

Note: On trouvera aux sections II et III du projet de budget (A/74/738) des informations détaillées sur les ressources financières demandées et une analyse des variations, ainsi qu'au paragraphe du même document une récapitulation des ressources additionnelles demandées

1. Militaires et personnel de police

Catégorie	Effectif autorisé pour 2019/20ª	Effectif proposé pour 2020/21	Variation
Observateurs militaires	660	660	_
Contingents	16 215	13 640	(2 575)
Personnel de police des Nations Unies	391	591	200
Membres d'unités de police constituées	1 050	1 410	360

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé/proposé.

10. Le montant des ressources demandées au titre des militaires et du personnel de police pour 2020/21 s'élève à 526 707 100 dollars, ce qui représente une hausse de 17 616 000 dollars (3,5 %) par rapport au crédit ouvert pour 2019/20, augmentation qui tient essentiellement à l'accroissement de l'effectif du personnel de police des Nations Unies et au déploiement de trois unités de police constituées correspondant aux changements apportés à l'effectif maximum autorisé en application de la résolution 2502 (2019) du Conseil de sécurité.

11. La hausse des ressources demandées correspond à celle des dépenses prévues au titre : a) des observateurs militaires (1 099 700 dollars, soit une augmentation de 3,5 %), en raison de l'application d'un coefficient délais de déploiement de 23,0 % au cours de l'exercice 2020/21 contre 26,0 % au cours de l'exercice 2019/20; b) du personnel de police des Nations Unies (15 236 500 dollars, soit une hausse de 85,2 %), en raison du déploiement d'une moyenne de 532 membres du personnel de police au cours de l'exercice 2020/21 contre un nombre moyen budgétisé de 286 membres au cours de l'exercice 2019/20; c) des unités de police constituées

20-06255 5/11

(12 818 500 dollars, soit une hausse de 40,6 %), en raison, pour l'essentiel, du nombre moyen de membres de ces unités qu'il est proposé de déployer au cours de l'exercice 2020/21 (1 320) contre le nombre moyen de membres déployés au cours de l'exercice 2019/20 (910). Les augmentations proposées seraient partiellement compensées par des dépenses moindres (11 538 700, soit une baisse de 2,7 %) au titre des contingents, correspondant à une diminution du nombre moyen des contingents qu'il est prévu de déployer, soit un nombre moyen prévu au budget de 13 750 militaires au cours de l'exercice 2019/20 contre 13 065 au cours de l'exercice 2020/21.

12. Le Comité consultatif recommande l'approbation des propositions du Secrétaire général concernant le personnel militaire et de police.

2. Personnel civil

Catégorie	Effectif approuvé pour 2019/20	Effectif proposé pour 2020/21	Variation
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	720	720	_
Personnel recruté sur le plan national ^a	1 725	1 725	_
Emplois de temporaire	59	61	2
Volontaires des Nations Unies	346	347	1
Personnel fourni par des gouvernements	90	90	_
Total	2 940	2 943	3

^a Y compris administrateurs et agents des services généraux.

13. Le montant des ressources demandées au titre du personnel civil s'élève à 259 695 100 dollars, soit une augmentation de 40 363 900 dollars ou 18,4 % par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2019/20 s'expliquant par une hausse des dépenses prévues au titre du personnel recruté sur les plans international (22 334 100 dollars, soit une hausse de 17,7 %), national (14 475 800 dollars, soit une hausse de 20,4 %), des Volontaires des Nations Unies (1 492 700 dollars, soit une hausse de 9,8 %), et des emplois de temporaire (1 001 800 dollars, soit une hausse de 23,4 %). Ces augmentations tiennent pour l'essentiel : a) à la création prévue de quatre postes ; b) à une baisse du taux de vacance pour toutes les catégories de personnel par rapport à l'exercice 2019/20 ; c) à une hausse de la moyenne des coûts salariaux estimatifs pour le personnel recruté sur le plan international résultant de l'augmentation du coefficient d'ajustement qui est passé de 41,5 % à 52,6 % à compter de septembre 2019 ; d) et d'une hausse du dernier barème des traitements pour le personnel recruté sur plan national en République démocratique du Congo et à Entebbe (Ouganda).

Recommandations concernant les postes et les emplois de temporaire

14. En ce qui concerne le personnel civil, 2 943 postes et emplois de temporaire (dont 720 agents recrutés sur le plan international, 1 725 agents recrutés sur le plan national, 347 Volontaires des Nations Unies et 61 emplois de temporaire, et 90 agents fournis par des gouvernements) sont proposés pour l'exercice 2020/21 contre 2 940 au cours de l'exercice actuel, soit le résultat net de la création de 4 postes, à savoir 1 spécialiste principal des affaires judiciaires (P-5) et 1 spécialiste des affaires judiciaires (adjoint de 1^{re} classe) (administrateur recruté sur le plan national) dans la Section de l'appui à l'administration de la justice (ibid., par. 91 à 93); 1 coordonnateur (P-3) dans la Section de l'appui à la stabilisation (ibid., par. 86 et

87); 1 spécialiste des affaires civiles (adjoint de 1^{re} classe) (Volontaire des Nations Unies) dans la Section des affaires civiles (ibid., par. 71 et 72); et la suppression de 1 poste [chef des observateurs électoraux (D-1)] au Bureau de l'appui électoral (ibid., par. 94).

Taux de vacance

Catégorie	Taux effectif en 2018/19	Taux approuvé pour 2019/20	Taux effectif moyen du 1 ^{er} juillet 2019 au 29 février 2020	Taux effectif au 29 février 2020	Taux proposé pour 2020/21
Personnel civil					
Postes					
Personnel recruté sur le plan international	12,3	18,0	11,9	11,4	11,4
Personnel recruté sur le plan national					
Administrateurs	19,8	22,0	16,7	15,2	17,6
Agents des services généraux	6,3	11,2	4,1	3,9	4,1
Volontaires des Nations Unies					
VNU internationaux	19,4	14,7	7,5	3,6	9,6
VNU nationaux	36,4	36,4	27,3	27,3	18,2
Emplois de temporaire					
Personnel recruté sur le plan international	34,5	18,0	_	20,0	_
Administrateurs	_	50,0	62,5	75,0	11,0
Agents des services généraux	1,2	10,5	2,2	2,2	4,1
Personnel fourni par des gouvernements	58,9	50,0	50,0	51,1	30,0

- 15. Le Comité consultatif note que le tableau ci-dessus met en évidence un modèle de taux de vacance élevé pour les postes de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national et pour les postes et emplois de temporaire au rang d'administrateur recruté sur le plan national. Parallèlement, les taux de vacance proposés pour les postes de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national, les emplois de temporaire au rang d'administrateur recruté sur le plan national et le personnel fourni par des gouvernements au cours de l'exercice 2020/21 sont inférieurs au taux de vacance moyen effectif pour la période allant du 1^{er} juillet 2019 au 29 février 2020 et au taux de vacance effectif au 29 février 2020. Le Comité consultatif souligne l'importance du renforcement des capacités nationales, en particulier en vue de la transition et de la stratégie de retrait de la Mission (voir par. 8 dans le présent rapport) et met l'accent sur la nécessité de redoubler d'efforts pour recruter du personnel sur le plan national.
- 16. Le Comité consultatif réaffirme son opinion selon laquelle les taux de vacance proposés doivent être conformes, dans la mesure du possible, aux taux effectifs. Lorsque les taux proposés sont différents des taux effectifs, la raison doit toujours en être systématiquement et clairement indiquée dans le projet de budget et les documents connexes (voir également A/73/755/Add.1, par. 29).

20-06255 7/11

Postes vacants

- 17. Le Comité consultatif a été informé qu'au 29 février 2020, 188 postes et emplois de temporaire étaient vacants au total, soit 82 administrateurs recrutés sur le plan international, 31 administrateurs recrutés sur le plan national, 60 agents des services généraux recrutés sur le plan national, 12 Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international et 3 postes et emplois de temporaire de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national. Le Comité consultatif rappelle que, dans ses résolutions sur les budgets des opérations de maintien de la paix, l'Assemblée générale demande systématiquement au Secrétaire général de pourvoir les postes vacants rapidement (A/71/836, par. 108).
- 18. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que 13 postes étaient vacants depuis plus de deux ans, total sur lequel 6 postes étaient à un stade avancé du recrutement dont 2 postes au stade de l'entretien et 4 concernant des candidats sélectionnés et en passe de prendre leurs fonctions. Le Comité consultatif recommande la suppression des 7 postes restants mentionnés dans le tableau cidessous, qui sont vacants depuis plus de deux ans et pour lesquels la procédure de recrutement n'en est qu'à ses débuts.

Unité administrative	Poste	Niveau	Durée de vacance (en mois)
Section de la sécurité et de la sûreté	Administrateur adjoint responsable de la coordination des mesures de sécurité	AN	42
Bureau local de Bukavu	Assistant (gestion des programmes)	GN	42
Section des services médicaux	Médecin	AN	33
Section du génie	Ingénieur assistant	AN	42
Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration	Administrateur du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (adjoint de 1 ^{re} classe)	AN	28
Section du génie	Spécialiste des finances et du budget (adjoint de 2 ^e classe)	AN	42
Section de la gestion centralisée des stocks	Administrateur adjoint chargé des fournitures	AN	38

Abréviations: AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national.

19. Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe 18 du présent rapport, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant le personnel civil. Le montant des dépenses opérationnelles correspondantes devrait être ajusté en conséquence.

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des Etats-Unis)

	Montant alloué pour 2019/20	Montant proposé pour 2020/21	Variation
Dépenses opérationnelles	283 830 500	301 367 400	17 536 900

20. La hausse de 17 536 900 dollars (6,2 %) proposée au titre des dépenses opérationnelles pour 2020/21 résulte de l'augmentation des dépenses prévues pour les installations et les infrastructures (14 031 900 dollars, soit 30,3 %), les transports

terrestres (3 963 900 dollars, soit 38,9 %), les communications et l'informatique (11 403 900 dollars, soit 34,5 %) et les fournitures, les services et matériel divers (2 318 500 dollars, soit 5,3 %). La hausse des dépenses serait en partie compensée par une baisse des dépenses au titre des opérations aériennes (14 576 200 dollars). Dans le projet de budget, il est indiqué que l'augmentation proposée au titre des dépenses opérationnelles couvrirait principalement : les dépenses de l'unité d'analyse des menaces par géolocalisation ; les frais de mise en route du nouveau contrat clef en main d'approvisionnement en carburant ; le traitement des demandes de remboursement reçues des pays fournisseurs de contingents au titre des munitions utilisées ; la construction prévue de trois camps supplémentaires à l'usage des trois unités de police constituées et celle d'une unité médicale de niveau II à Beni, destinée à remplacer celle de Bunia ; l'achat prévu de locaux préfabriqués et autre matériel dans le cadre de la reconstruction du complexe de la Mission à Beni ; et l'augmentation du nombre d'activités relatives aux programmes menées à l'appui de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité (voir A/74/738, par. 48).

- 21. Le Comité consultatif a reçu un complément d'information donnant, par objet de dépense, de précisions concernant : a) les ressources approuvées pour 2018/19 et 2019/20; b) les dépenses effectives de 2018/19; c) les dépenses effectives au 29 février 2020; d) les ressources proposées pour 2020/21. Compte tenu de son examen des ressources proposées et de la structure des dépenses constatée en 2018/19 et 2019/20, le Comité consultatif est d'avis que les dépenses proposées pour les catégories de dépenses suivantes ne sont pas pleinement justifiées :
- a) Voyages officiels: le montant des ressources proposées au titre des voyages officiels en 2020/21 s'élève à 5 792 400 dollars, ce qui correspond à une hausse de 695 000 dollars (13,6 %). Au 29 février 2020, le montant total des dépenses au titre des voyages officiels en 2019/20 s'élevait à 2 835 000 dollars contre un crédit ouvert de 5 097 400 dollars. Le Comité consultatif recommande une réduction de la hausse proposée au titre des voyages officiels de 50 %, soit 347 500 dollars;
- b) Installations et infrastructures: le montant des ressources proposées au titre des installations et des infrastructures en 2020/21 s'élève à 60 390 900 dollars, ce qui correspond à une hausse de 14 031 900 dollars (30,3 %) par rapport aux ressources approuvées pour l'exercice actuel. Tout en reconnaissant la nécessité de besoins supplémentaires résultant de l'augmentation du nombre des observateurs militaires, d'officiers d'état-major et de membres de la police des Nations Unies (voir A/74/738, par. 135), le Comité consultatif considère que certains efforts peuvent être faits pour optimiser l'utilisation des ressources relevant de cette catégorie de dépenses. Le Comité consultatif recommande donc une réduction de la hausse des ressources demandées au titre des installations et des infrastructures de 10 %, soit 1 403 200 dollars;
- c) Transports terrestres: le montant des ressources proposées au titre des transports terrestres en 2020/21 s'élève à 14 143 400 dollars, ce qui correspond à une hausse de 3 963 900 dollars (38,9 %) par rapport aux ressources approuvées pour l'exercice actuel. Le Comité consultatif considère qu'il est possible d'optimiser l'utilisation des ressources proposées au titre de certains objets de dépense tels que les pièces de rechange dont le montant augmenterait de 638 600 dollars (28,9 %) et le carburant dont le montant augmenterait de 2 198 300 dollars (36,0 %). Le Comité consultatif recommande par conséquent une réduction de la hausse des ressources demandées au titre des transports terrestres de 5 %, soit 198 200 dollars;
- d) Communications et informatique : le montant des ressources proposées au titre des communications et de l'informatique en 2020/21 s'élève à 44 450 700 dollars, ce qui correspond à une hausse de 11 403 900 dollars (34,5 %) par rapport

20-06255 **9/11**

aux ressources approuvées pour l'exercice actuel. Cette hausse inclut un montant total de 10 155 300 dollars au titre de la maintenance du matériel de communication et informatique et des services à l'appui de l'unité d'analyse des menaces par géolocalisation (voir par. 9 du présent rapport), dont le coût est estimé à partir des prévisions figurant dans la lettre d'attribution. Le Comité consultatif considère que des efforts doivent être faits pour réaliser des économies au titre de certains objets de dépense tels que le matériel de communication et informatique, les pièces de rechange et les services de télécommunications et de réseau. Le Comité consultatif recommande donc une réduction de la hausse des ressources demandées au titre des communications et de l'informatique de 10 %, soit 1 140 400 dollars ;

Fournitures, services et matériel divers : le montant des ressources proposées au titre des fournitures, services et matériel divers en 2020/21 s'élève à 46 434 400 dollars, ce qui correspond à une hausse de 2 318 500 dollars (5,3 %) par rapport aux ressources approuvées pour l'exercice actuel. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que le crédit ouvert de 13 979 500 dollars pour 2019/20 au titre des « services » incluait 3 523 000 dollars pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et qu'au 29 février, un montant de 830 100 dollars avait été enregistré pour les dépenses au titre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Le Comité consultatif a également noté la sousutilisation récurrente de crédits durant l'exercice considéré et l'exercice en cours par rapport aux besoins de ressources demandées pour 2020/21 au titre d'autres objets de dépense, notamment au titre des frais bancaires, des demandes d'indemnisation, comptabilisation en pertes et ajustements, des fret et dépenses connexes diverses, et des services divers. Le Comité consultatif recommande une réduction de la hausse des ressources demandées au titre des fournitures, services et matériel divers de 20 %, soit 463 700 dollars.

Systèmes de drones aériens

- 22. Le montant des ressources proposées au titre des systèmes de drones aériens en 2020/21 s'élève à 9 992 300, ce qui correspond à une diminution de 723 800 dollars par rapport aux ressources approuvées d'un montant de 10 716 100 dollars pour l'exercice actuel en raison de l'arrêt des frais en matière, notamment, de positionnement, de peinture et d'installation des locaux connexes.
- 23. Dans son rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix (A/74/736, par. 68 à 71), le Secrétaire général indique qu'au cours de l'exercice 2019/20, dans le cadre d'une procédure complète concurrentielle de passation de marchés, la MONUSCO a renouvelé ses capacités en matière de systèmes de drones aériens en se dotant d'un système plus performant, rentable et équipé de meilleurs capteurs, qui devait être pleinement opérationnel au premier trimestre de 2020. Le Secrétaire général indique également qu'au cours des deux dernières années qui ont vu l'utilisation de systèmes de drones aériens, l'Organisation des Nations Unies a pris en compte les enseignements tirés de l'expérience dans tous les contrats relatifs à ces systèmes afin que l'utilisation et la disponibilité des drones aériens soient mesurées plus efficacement et qu'un mécanisme de recouvrement des coûts soit prévu en cas de faible utilisation et/ou de faible disponibilité par rapport aux services prévus dans le contrat. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que le contrat de la MONUSCO qui était arrivé à son terme en janvier 2020 ne prévoyait aucune disposition en vue d'un recouvrement des coûts en cas de faible utilisation ou de faible disponibilité des services. Le nouveau contrat de la MONUSCO, qui est entré en vigueur le 29 janvier 2020 et qui prévoit 2 000 heures de vol par an, inclut une disposition de cette nature autorisant des ajustements financiers en fonction de la faiblesse de la fiabilité, à l'issue du contrat chaque année.

L'exécution du contrat est mesurée à partir d'une matrice de fiabilité, et la première évaluation de l'exécution du contrat devrait être réalisée en février 2021.

- 24. Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général communiquera un complément d'information sur l'exécution du nouveau contrat relatif aux systèmes de drones aériens au moment où l'Assemblée générale examinera le présent rapport. Le Comité consultatif espère que les informations sur la mesure efficace de l'utilisation et de la disponibilité des systèmes de drones aériens, notamment sur le mécanisme de recouvrement des coûts en cas de faible utilisation et/ou de faible disponibilité par rapport aux services prévus dans le contrat, figureront dans les futurs projets de budget.
- 25. Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 19 et 21 du présent rapport, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles.

V. Conclusion

- 26. Les décisions que l'Assemblée général est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la MONUSCO pour l'exercice allant du 1 er juillet 2018 au 30 juin 2019 sont indiquées à la section VI du rapport sur l'exécution du budget (A/74/617). Sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées dans le présent rapport, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale :
- a) D'approuver l'ouverture d'un crédit supplémentaire 79 937 700 dollars, ce qui fera passer à 1 194 557 200 dollars le montant brut des ressources totales approuvées pour le fonctionnement de la Mission pendant l'exercice, soit le montant des dépenses engagées par le Mission au cours du même exercice ;
- b) Compte tenu du montant de 1 114 619 500 dollars déjà mis en recouvrement auprès des États Membres conformément à sa résolution 72/293, d'utiliser les produits des recettes provenant d'autres sources, d'un montant total de 14 980 900 dollars, pour l'exercice prenant fin au 30 juin 2019, à savoir le produit des placements (4 168 600 dollars), les produits divers ou accessoires (2 259 200 dollars) et l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (8 553 100 dollars), ainsi que l'augmentation des recettes provenant des contributions du personnel (200 200 dollars) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, en déduction du déficit de contributions mises en recouvrement pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019;
- c) De mettre en recouvrement un montant additionnel de 64 756 600 dollars, qui représente la différence entre les crédits additionnels à ouvrir (79 937 700 dollars) et les autres produits (14 980 900 dollars) pour l'exercice prenant fin au 30 juin 2019, ainsi que l'augmentation des recettes provenant des contributions du personnel (200 200 dollars) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018.
- 27. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la MONUSCO pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin sont énoncées à la section IV du projet de budget (A/74/738). Sous réserve des observations et des recommandations qu'il a formulées dans le présent rapport, le Comité consultatif recommande que les crédits demandés soient réduits de 4 231 000 dollars et passent de 1 087 769 600 dollars à 1 083 538 600 dollars. Le Comité recommande donc à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit de 1 083 538 600 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021.

20-06255